JOYEUX AVÈNEMENT

L'empire est fait ! Mais c'est un pacifique empire,
Dans l'ombre aucun tyran contre lui ne conspire.
C'est des femmes surtout qu'il a gagné le cœur,
Sans lutte et sans émeute il est partout vainqueur,
Son nom ? c'est le Congo, rot des bonnes odeurs.

Savonnerie Vaissier frères, 37, rue Lafayette, Paris. 33375d

CONCERTS ET SPECTACLES

Wasquehal. — La Fanfare municipale de Wasquehal donnait, dimanche dernier, un concert, dans les jardins de la ferme de la Marque.

La fanfare de Loos, la musique municipale et la société chorale de Fiers, la fanfare du Breucq, l'*Union des Trompettes* et la chorale de Wasquehal étaient invitées à donner, par leur gracieux concours, plus d'éclat à cette fête.

A quatre heures et demie, les sociétés sont reçues au local de la fanfare. *Café de l'Ecluse*, par la Commission, qui leur offre les vins d'honneur: le cortège se forme ensuite au *Noir Bonnet*, et traverse les principales rues du village, qui étaient, pour la circonstance, magnifiquement décorées ; une foule énorme se pressait, partout, pour voir le défilé.

La Fanfare municipale de Wasquehal, sous l'habile direction de son dévoué chef, M. Ch. Delestrain, officier d'Académie, ouvre le concert par une brillante fantaisie sur l'opéra de *Jeanne Maillotte*, de Reynaud, qui est exécutée avec un brio remarquable ; elle a aussi interprété avec goût une polka pour deux pistons de Leroux ; nous félicitons vivement les solistes MM. Dillies et Vanisberg.

La fanfare de Loos, dont l'éloge n'est plus à faire, a exécuté d'une façon irréprochable, la *Marche aux flambeaux*, n° 1 de Meyerber et la *Grande marche triomphale*, de Vanremortel.

La musique de Fiers a exécuté aussi deux beaux morceaux de son répertoire, une fantaisie sur Homerfort et la fantaisie espagnole de Buot, sous l'habile direction de M. Hennebelle; ces deux morceaux ont été rendus avec un ensemble parfait, après elle, la chorale de Fiers s'est fait entendre, deux chœurs, *Le Soir*, de Bosselet et *Feuilles et Fleurs* de C Devos, ont été interprétés avec beaucoup de goût.

L'Union des Trompettes, de Wasquehal, a exécuté très bien deux brillantes fantaisies. La chorale de Wasquehal a bien interprété deux chœurs, *le Vent d'Hiver*, de Thezeloup et *Gloire au Travail*, de Perry. Ces deux dernières sociétés qui sont de création toute récente, font de grands progrès, surtout la chorale.

Toujours en progrès aussi l'excellente musique du Breucq, les deux morceaux qu'elle a exécutés ont été bien rendus.

En résumé, beau concert bien organisé et dont le mérite revient en grande partie à M. Désiré Delesalle, le sympathique président et à l'intelligente commission de la fanfare.

Le Cercle philharmonique tourquennois, exécutera dimanche 1er juillet 1888, à 5 heures du soir, sur la place Thiers, les morceaux ci-après : Allegro militaire ; ouverture fantastique ; *Le Diadème* ; polka pour piston.

Le dimanche 8 juillet, à 5 heures du soir, le concert sera donné par la Musique municipale de Wattrelos.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 30 juin 1888

Présidence de M. HEDDE

Acquittement. — Le tribunal a rendu aujourd'hui un jugement d'acquittement dans l'affaire F.

On prévoyait, au cours des débats, ce résultat.

Un accident sur le car à vapeur de Lille à Roubaix. — Un accident, qui a entraîné la mort de la victime, une vieille femme infirme, a eu lieu dernièrement, sur la Place du Marché-aux-Poulets. Cette femme, prise en écharpe par le car à vapeur, qui fait le service entre Lille et Roubaix, a été horriblement écrasée. Le mécanicien, poursuivi à l'audience de ce jour, pour imprudence, a été condamné à 25 francs d'amende. Son imprudence avait été légère.

Une évasion au palais de justice. — Montagne, le fameux fraudeur qui a tant fait parler de lui, trouvait bonnes pour le vieux temps et les romans, les évasions périlleuses. Il préférait profiter de la négligence de ses gardiens et leur jouer des tours dépendard. On sait que nos prisons sont de vastes officines, où on travaille la chaussure, le vêtement.

Montagne, qui était un fin matois, avait trouvé moyen de se glisser dans un buffet que l'entreprise était sur le point de fournir.

De cette façon, il passa la porte de la prison, sous le regard paternel de ses gardiens qui n'en pouvaient; mais, une fois mis à la porte, il s'enfuit en Belgique.

Montagne avait été condamné pour défaut à plusieurs mois de prison. Il a été acquitté sur son opposition.

Un vol à Roubaix. — Un sieur Levêque, de Beauvais, était venu s'installer à Roubaix et mena grand train dans cette ville. Au mois d'avril dernier, il loua, au sieur Mathon, une voiture, que ce dernier n'a plus revue. Il est condamné, pour ce fait, à huit mois de prison. MAITRE CARRÉ.

PETITE CORRESPONDANCE

A un membre de la « Cécile roubaisienne » — Veuillez passer au bureau du journal pour y prendre une lettre à votre adresse.

DE PARIS A BAILLEUL A PIED
EN 42 HEURES

Nous avons publié, dans l'un de nos derniers numéros, l'itinéraire que devait suivre le célèbre coureur Gilbert Gérard pour se rendre de Paris à Bailleul en 42 heures.

Gilbert Gérard a commencé hier soir cet exploit pédestre.

Voici les divers télégrammes que nous avons reçus :

« Paris, 3 h. 30 matin.

» Gilbert Gérard a quitté Paris, hier soir, à neuf heures.

» Il était dans d'excellentes dispositions.

» Il faisait un temps superbe.

» CERCLE PARISIEN »

« Creil, 9 h matin.

» Gérard a passé, à Chantilly, ainsi qu'à Creil, avec un retard de dix minutes.

» Il tombait beaucoup d'eau. CORDIER. »

« Clermont (Oise). 11 h. 10 matin.

» Gérard est arrivé à Clermont-sur Oise avec un retard de quinze minutes.

» Il était absolument trempé.

» La pluie semble vouloir cesser. » LEROY. »

« Amiens, 30 juin, 4 h. 30.

» Nous avons vu passer M. Gérard, à Amiens, à 3 h. 20.

» Il ne paraissait pas fatigué.

» Jusqu'à présent, il a un retard de 20 minutes. » GRASSIN. »

NORD

Mouvement judiciaire. — M. Cordier, juge suppléant à Saint Quentin, est nommé substitut du procureur de la République à Hazebrouck, en remplacement de M. Meynial, nommé à Carcassonne.

Nécrologie. — Encore un cas bien imprévu de mort subite.

M. Delot, chef de gare à Hazebrouck est décédé hier soir à l'âge de 44 ans, alors que, étant un peu souffrant depuis une huitaine de jours, il avait encore soupé en famille sans que rien ne put faire prévoir une fin aussi proche.

M. Delot était très estimé de son personnel, qui le regrettera beaucoup ; il était très considéré et estimé à Hazebrouck où il ne comptait que des amis et ses supérieurs qui avaient pu apprécier ses grandes connaissances en matière de direction au chemin de fer en faisaient le plus grand éloge.

Un homme foudroyé à Aubencheul-au-Bac. — Un malheur causé par la foudre vient de jeter la consternation dans la commune. Un sieur François Dupas, journalier au service de M. Mathias D..., de Wasnes-au-Bac a été foudroyé dans le champ même où il travaillait le foin.

Au moment du goûter il s'était mis à l'abri de la pluie contre un mont de foin en conservant sa fourche à la main.

Après un violent coup de tonnerre, les hommes qui travaillaient avec Dupas, s'aperçurent qu'il avait une position singulière. Le malheureux avait cessé de vivre. On a remarqué que ses habits étaient surtout brûlés du côté où il tenait la fourche.

Foires aux chevaux. — La seconde foire aux chevaux de Bergues, pour l'année 1888, se tiendra sur l'emplacement du marché aux bestiaux le jeudi 12 juillet, à 9 heures du matin, et la troisième le jeudi 15 novembre, à la même heure et sur le même emplacement. Pour favoriser l'extension de ces foires, dans l'intérêt général des transactions, il sera alloué à chacune de ces foires, à chaque exposant étranger à la ville ainsi qu'à chaque acheteur, un billet numéroté donnant droit aux chances de gain des lots énumérés ci-après : 1er lot, valeur en espèces, 25 fr. ; 2e, 20 fr. ; 3e, 15 fr. ; 4e, 10 fr. ; 5e, 5 fr. ; 6e, 5 fr. ; 7e, 5 fr ; 8e, 5 fr ; 9e, 5 fr. ; 10e, 5 fr.

Les billets attribués aux exposants seront délivrés à l'entrée de la ville par les employés d'octroi. Les exposants ne pourront se faire délivrer qu'un seul billet sous peine de perdre leurs droits aux bénéfices du tirage qui aura lieu à l'Hôtel de-Ville le même jour, vers deux heures du soir. Les lots devront être touchés le même jour par le propriétaire du numéro gagnant.

Une grave affaire à Denain. — La police de Denain vient de découvrir une affaire de mœurs d'une gravité exceptionnelle.

Il s'agit d'un avortement dans lequel seraient impliquées trois femmes dont une coutumière de ce fait.

Le parquet de Valenciennes s'est rendu sur les lieux et a procédé aux constatations d'usage.

Les trois inculpées ont été mises en état d'arrestation et conduites à Valenciennes.

Elles ont été écrouées à la maison d'arrêt après un premier interrogatoire.

Assises du Nord. — Les prochaines assises du Nord, s'ouvriront à Douai, le mercredi 1er août. MM. les conseillers Martinet et Delaby viennent d'être désignés pour siéger en qualité d'assesseurs de M. le conseiller Hibon, président.

BELGIQUE

Les progrès du Volapük. — Au dernier examen pour l'obtention du diplôme de correspondant, organisé dans le monde entier par l'Association française pour la propagation du volapük, ont pris part à Anvers 11 élèves, 10 ont été diplômés.

A Blankenberghe, les 7 concurrents ont été diplômés sans exception.

Déjà, dix-sept maisons de commerce d'Anvers, acceptent la correspondance en volapük.

La question des passeports. — Le *Moniteur* d'hier a publié une circulaire adressée aux gouverneurs par l'administrateur de la Sûreté publique, — qui n'est pas sans intérêt. Il s'agit des passeports accordés aux étrangers.

« Monsieur le gouverneur,

» D'après les instructions existantes, MM. les gouverneurs des provinces et MM. les commissaires d'arrondissement, jouissent de la faculté de délivrer exceptionnellement des passeports pour voyager hors du pays à des personnes d'origine étrangère, sauf à en donner avis à mon administration (voir notamment circulaire du département des Affaires étrangères en date du 18 avril 1840).

» D'accord avec M. le ministre des affaires étrangères, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien ne *plus délivrer à l'avenir des passeports aux personnes* étrangères au royaume, même à celles qui se trouvent dans le cas d'exception prévus par l'article 2 de la loi du 22 septembre 1835 (aujourd'hui 6 février 1885) ou qui s'ajournent depuis longtemps dans le pays, qu'après en avoir référé à mon administration qui vous verra connaître sans retard si le passeport sollicité peut ou non être accordé.

» Je vous serai obligé d'inviter MM. les commissaires d'arrondissement à suivre dorénavant la même marche. Il conviendra, dans chaque cas, de m'indiquer les motifs pour lesquels l'étranger s'adresse aux autorités belges plutôt qu'aux représentants diplomatiques de son pays d'origine.

L'administrateur de la sûreté publique,
» GAUTIER DE RASSE. »

Qu'est-ce qu'il y a là-dessous ? Une demande de l'Allemagne peut-être, qui redoute que des français ne s'introduisent par la Belgique en Alsace-Lorraine, sous le couvert de passeports belges ?..

Le roi partira lundi ou mardi pour Ostende où la famille royale s'installera pour la saison d'été.

L'ouverture de l'Exposition d'hygiène d'Ostende a eu lieu hier.

Toutes les rues étaient pavoisées. Il y avait fort peu de monde sur la plage et au Kursaal, ce qui n'était pas étonnant, car le vent était violent et la mer agitée. Les trains avaient amené de nombreux invités.

A l'Exposition, M. de Stuers, ancien député, a prononcé un long discours. M. de Nobele, président du comité organisateur, a répondu en rendant hommage aux exposants. M. Devriese a parlé en flamand.

A 4 heures, l'affluence était grande, quoi qu'il fit un temps affreux, le vent est épouvantable. Hier soir, à 8 heures, une fête a été offerte par M. Devriese, à l'Exposition.

Prix du pain pour servir de règle aux boulangers. Pain de ménage, composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaux. Le pain d'un kilogramme et cin est taxé, par kilogramme, à 0.28 c. Pain de deuxième qualité, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 30,50. Pain blanc, composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0.33 c. Pain de fleur (dit pain français), composé de fleur première qualité, le pain de 125 grammes est taxé à 0,4,675; les deux pains, à 9.350; les quatre pains, à 18.700; les huit pains, à 37 c. Fait à l'Hôtel de la Mairie de Roubaix, le 27 juin 1888.

Le Maire de Roubaix, P. adjoint.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 30 juin.* — Albert Willaert, rue de Beaumont, cour Ferret, 4. — Claire Bovy, rue des Sept-Ponts, 87. — Louise Labens, rue de Denain, 32. — Marceline Callens, Hôtel-Dieu. — Marie Boucher, rue de la Guinguette, cour Sénécaut, 5. — Julie Jauze, rue Crouy, 1. — *Mariages du 30 juin.* — Fleurisse Desvenin, 22 ans, peintre, rue de Choiseul, 50, et Amélie Jerion, 20 ans, sans profession, boulevard de Strasbourg, 51. — Henri Poulain, 27 ans, journalier, à Tourcoing, et Léonie Carlier, 30 ans, cuisinière, rue du Curoir. — Auguste Leclercq 24 ans, tisserand, rue de la Basse-Mesure, cour Agache, 14, et Louise Lebrun, 32 ans, couturière, rue de Flandre, cour Duthoit, 3. — Charles Ingheibrecht, 30 ans, tisserand, rue Turgot, 82, et Berthe Arensma, 22 ans, repasseuse, rue de France 119. — Louis Robbe, 25 ans, tapissier, rue Pellemann, 111, et Fidéline Lorthiois, 24 ans, couturière, rue de la Perche, 82. — Eugène Barras, 29 ans, tisserand, rue de Denain, et Marie Baillion, 39 ans, couturière, à Ennevelin. — *Déclarations de décès du 30 juin.* — Fernand Parizel, 3 mois, rue du Tilleul prolongé, 65. — René Heesen, 3 ans, rue de la Chaussée, 43. — Mépreuve, présenté sans vie, rue de Roubaix, 15. — Florimond Fleurquin, 38 ans, cabaretier, place de la Liberté, 8. — Séraphin Cheron, 2 jours, rue de Toulouse, 5. — Smet, présenté sans vie, rue Solferino, cour Borggrave, 8. — Chrysoline Vanherberghe, 55 ans, Hospice Civile. — Edouard Delbar, 22 ans, marchand épicier, rue Montesquieu. — Gustave Tonnel, 29 ans, apprêteur, rue Isabeau, 6. — Albert Carette, 1 an, rue du Bassin, 38. — Marie Leroy, 77 ans, sans profession, rue d'Alma, 50. — André Vandenbrouck, 53 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Charles Vandouil, 69 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Charles Mercier, tisserand, Hôtel-Dieu. — Elisa Minet, 55 ans, ménagère, rue Mazarin, fort Cavrois.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 24 au 1er juillet.* — Aline Duvivier, Sapin-Vert. — Marie Duquesne, Place. — Marie Marieaux, Petit-Tournay. — Justin Declercq, Touquet. — Marguerite Coolsaet, Sapin-Vert. — Jeanne Beernaert, Touquet. — *Mariage.* — Henri Vancaeneghem, 19 ans, fileur, et Hortense Gans, 20 ans, peigneuse. — *Déclarations de décès du 24 juin au 1er juillet.* — Hortense Commeulinck, 13 ans 10 mois, ménagère, Carluyère. — Joseph Cormond, 14 jours, Touquet.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 30 juin.* — Hélène et Louise Duponchel, rue Houchard. — Zoé Bracke, rue des Carliers. — Léonard Lecomte, rue de Roubaix. — Ernest Prevost, rue des Champs — Désiré Leman, au Hallot. — Flore Samain, rue Dumortier. — *Mariages.* — Jean Florin, 38 ans, cultivateur, et Hélène Montagne, 24 ans, sans profession. — Philippe Montagne, 23 ans, cultivateur, et Juliette Florin, 30 ans, sans profession. — Ferdinand Pinet, 26 ans, et Eugénie Desrousseaux, 33 ans, sans profession. — Emile Morelle, 20 ans, magasinier, et Philomène Foutrel, 21 ans, moulineuse. — Henri Vehack, 30 ans, tailleur, et Elise Castez, 17 ans, tailleuse. — *Déclarations de décès.* — Louis Ducoulombier, 77 ans 8 mois, sans profession, Hospice-Général. — Célina Duquesne, 29 ans 6 mois, sans profession, aux Phalempins.

BOUSBECQUE. — *Déclarations de naissances du 23 au 30 juin.* — J.-B. Dalle, rue de Linselles. — Jules Bocquart, rue du Petit chemin de Wervicq. — Cécile Lemesre, Basse-Ville. — *Déclarations de décès du 23 au 30 juin.* — Allart, mort-né, du sexe féminin, Basse-Ville.

MOUSCRON. — *Déclarations de naissances du 30 juin.* — Remi Debecke, Espérance. — Albert Hanssens, Saint-Léchaire — Robert Armand, Mont-à-Leux. — Zoé Desmet, Haut-Judas. — Théophile Ghesquière, Espérance. Achi le Termeulen, Petit Cornil. — *Mariages* — Emile Stubbe, à Bruxelles, et Hélène Duquenne, rue de la Station. — Louis Noël, à Tourcoing, et Victorine Delespaul, place de la Station. — Henri Brunin, horticulteur, et Clara Goffaux, rue Léopold. — *Déclarations de décès.* — Célina Huys, 33 ans, Haut-Judas. — Virginie Dange, 91 ans, Risquons-Tout. — César Vanhaesebrouck, 4 mois, Risquons-Tout. — Valère Delacroix, Moulins.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DELBAR-HOSPIED qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Edouard-Joseph DELBAR, décédé à Roubaix, le 30 juin 1888, dans sa 73e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 2 juillet, à 9 heures. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Montesquieu, près le bureau de l'octroi de la rue de Lille.

Les amis et connaissances de la famille TONNE-DESTOMBES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Gustave-Joseph TONNEL, décédé subitement à Roubaix, le 29 juin 1888, dans sa 30e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 1er juillet, à 4 heures, à l'église Nôtre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Isabeau de Roubaix, 6.

Les amis et connaissances de la famille FLEURQUIN DEBRUYNE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Florimond FLEURQUIN, décédé à Roubaix, le 29 juin 1888, dans sa 38e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 1er juillet, à 4 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, place de la Liberté, 8

Les amis et connaissances de la famille DECAEMOERMAN qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean DECAE, veuf de Dame Julie MOERMAN, décédé à Leers (France), le 30 juin 1888, dans sa 49e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 2 juillet, à 9 heures 1/2, en l'église de Leers. — L'assemblée à la maison mortuaire, près le bureau des douanes, à 9 heures 1/4. — L'Obit du Mois sera célébré le lundi 30 juillet, à 9 heures 1/2, en la même église.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 2 juillet 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Céline CALLENS, pieusement décédée à Roubaix, le 6 juillet 1887, dans sa 12e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 2 juillet 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Cécile AGACHE, décédée à Roubaix, le 20 mai 1888, à l'âge de soixante-quatorze ans et quatre mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 3 juillet 1888, à 9 heures, pour le repos des âmes : de Monsieur Emile-Alexandre Watteau, décédé à Roubaix, le 3 juillet 1887, dans sa 2e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, et de Monsieur Pierre-Joseph WATTEAU, décédé accidentellement au 1er régiment d'artillerie, à Dijon, le 4 déc mbre 1881, dans 23e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 2 juillet 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marguerite-Marie-Louise MARGA, décédée à Roubaix, le 25 juin 1887, dans sa 22e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Une Messe de Convoi et un Obit du Mois de 2e classe seront célébrés en l'église du Sacré-Cœur, à Tourcoing, le lundi 2 juillet 1888, à 8 heures et à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste CASTELAIN (dit JEAN DU POT), époux de Dame Catherine HUS, décédé à Tourcoing, le 30 mai 1888, dans sa 62e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

VARIÉTÉS

TROPPMANN

L'ASSASSIN DE LA FAMILLE KINCK, DE ROUBAIX

(Suite.) Voir le *Journal de Roubaix* du 25 juin

XXV

ÉPILOGUE.

Nous n'avons rien écrit au cours de ce long récit qui ne soit appuyé sur des documents et qu'on ne puisse prouver. Nos souvenirs personnels très nets et très précis ont été soumis à un contrôle sévère. Néanmoins, il résulte de la correspondance et de conversations que nos lecteurs ont cru parfois à de l'exagération.

C'est ce qui nous a décidé à emprunter au *Petit Journal* le saisissant récit de l'exécution de Troppmann.

Le *Petit Journal* ne disposait pas, à cette époque, des merveilleuses machines de M. Marinoni, grâce auxquelles son tirage dépassera bientôt un million d'exemplaires par jour, sans qu'il y ait un retard de cinq minutes ; il était imprimé sur de nombreuses machines qui nécessitaient des serviteurs nombreux pour pousser et pour recevoir les feuilles ; il parvint toutefois à tirer 594,000 exemplaires le jour de l'exécution de Troppmann et l'on dut s'arrêter les pousseurs de feuilles ayant les mains tout ensanglantées.

Le récit de cette exécution, on l'a vu, est très circonstancié ; l'auteur a assisté à tout, je le sais pertinemment. Mais déjà le *Petit Journal* était très jalousé, et le bruit courut dans Paris qu'un de ses rédacteurs se vantait d'avoir servi d'aide au bourreau.

Ce qui avait pu justifier cette rumeur jusqu'à un certain point, c'est que le *Petit Journal* avait à cette époque, un rédacteur fanatique d'exécutions capitales, Ce rédacteur étant méridional a pu se laisser entrainer à quelque exclamation emphatique d'où la rumeur, laquelle se transformant en route, était devenue une accusation contre le *Petit Journal* de s'être vanté d'avoir eu un de ses rédacteurs comme aide du bourreau. Il n'y a pas un mot qui ressemble à cela dans les numéros qui ont suivi l'exécution.

Cette affaire fut portée cependant devant le Corps législatif, en même temps que toutes les irrégularités signalées par nous.

Cette discussion parlementaire était la consécration de cette étude, nous allons la reproduire d'après le compte rendu sténographique du *Journal officiel*. Elle a occupé deux séances, au cours desquelles plusieurs questions non encore résolues furent soulevées :

Séance du 20 Janvier 1870

« M. LE PRÉSIDENT MÈGE, vice-président. — M. Steenackers a demandé la parole ; je la lui donne.

M. STEENACKERS. — Je demande à interpeller M. le garde des Sceaux sur des faits qui me semblent très regrettables ; je l'ai prévenu de la question que j'avais l'intention de lui adresser.

PLUSIEURS VOIX. — Il n'est pas là.

M. STEENACKERS. — C'est très juste ; mais j'ai prévenu également M. le ministre de l'Intérieur que je vois à son banc, et je ne crois pas devoir attendre pour lui adresser une question sur des faits, qui je le répète, me paraissent très regrettables au point de vue de la dignité de la justice et de la morale publique.

Messieurs, hier Paris a vu s'accomplir le dernier acte judiciaire qui était la conséquence d'un forfait exécrable. Durant les débats relatifs à ce forfait, il s'est passé des choses qui me semblent surprenantes. Le président de la cour d'assises, usant d'un droit qui probablement lui appartient et que pour ma part je déplore, a distribué au public des billets bleus, blancs et jaunes. Ces billets, sollicités avec une ardeur que je ne veux pas qualifier, ont passé de main en main. En sorte que le prétoire de la cour d'assises est devenu une salle de spectacle, avec tout l'attrait d'une première représentation. C'était exactement le même public, la même curiosité, les mêmes lorgnettes. Je crois que dans une telle situation l'accusé s'occupe beaucoup plus du public que de la justice, et celle-ci peut y perdre en dignité.

En second lieu, l'accusé quand il est condamné à une peine capitale, n'appartient plus qu'à sa conscience et au bourreau ; il est déjà moralement retranché de la *société*. Eh bien, avant-hier, il est survenu un autre fait que je trouve aussi regrettable que le premier. M. le préfet de police, usant d'un droit qui lui appartenait probablement aussi, a autorisé plusieurs personnes à passer une partie de la nuit à la prison de la Roquette. Ces personnes ont pu assister au réveil du condamné, épier ses paroles commenter ses gestes, suivre les préparatifs de son exécution et l'accompagner presque sur les marches de l'échafaud. Ici ma conscience se révolte car je trouve indigne de la justice, et j'appelle très sérieusement l'attention de M. le garde des sceaux et de M. le ministre de l'intérieur sur ces faits. (Très bien ! très bien !)

Je me résume donc pour dire que dans l'intérêt de la justice et pour sa dignité, la cour d'assises devrait être ouverte à tout le monde, sans distinction de personnes ni de billets. (Approbation sur plusieurs bancs).

J'ajoute que pour sauvegarder la morale publique, la peine devrait être appliquée dans l'intérieur des prisons devant les jurés délégués. (Approbation dans diverses parties de la Chambre.)

S. Ex. M. CHEVANDIER DE VALDROME, ministre de l'intérieur. — Au moment où je suis arrivé à la séance, M. Steenackers a bien voulu me prévenir de la seconde partie de son interpellation. Je lui ai dit que demain je serais en mesure de lui répondre, n'ayant reçu aucun rapport sur ce qui s'est passé, lors des derniers moments du condamné Troppmann.

J'avais donc prié l'honorable M. Steenackere de vouloir bien attendre jusqu'à demain pour faire son interpellation et me mettre ainsi à même de lui répondre ; je laisse la Chambre juge de l'opportunité de la persistance de M. Steenackers à présenter une question à laquelle je lui avais déclaré ne pouvoir répondre que demain. (Très bien ! très bien !)

M. STEENACKERS. — J'accepte parfaitement la réponse de M. le Ministre de l'intérieur et serai heureux d'entendre demain les explications qu'il nous annonce. Mais mon observation n'en subsiste pas moins, et si j'ai insisté c'est qu'il était important que cette observation se fît aujourd'hui en présence des faits accomplis.

Le marquis de Piré se lève pour parler.

M. LE PRÉSIDENT MÈGE. — Je prierai M. le Marquis de Piré de vouloir bien réserver ses observations pour demain au moment ou M. le ministre de l'intérieur répondra à la question qui lui a été adressée.

M. LE MARQUIS DE PIRÉ. — J'ai des raisons particulières monsieur le président, pour présenter aujourd'hui même mes observations...

M. LE PRÉSIDENT MÈGE. — Vous avez la parole.

M. LE MARQUIS DE PIRÉ. — Voici mes observations.

PLUSIEURS VOIX. — L'ordre du jour ! l'ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT MÈGE. — L'ordre du jour est demandé, Monsieur de Piré.

M. LE MARQUIS DE PIRÉ. — Alors je réclame la parole contre l'ordre du jour. Du reste l'ordre du jour est demandé trop tard puisque la parole m'a été accordée par le Président ; elle m'a été accordée et je la garde. (On rit.)

M. LE PRÉSIDENT MÈGE. — Parlez, monsieur de Piré.

M. LE MARQIS DE PIRÉ. — J'ai la parole mais je n'ai pas le silence ; et je ne pourrai me faire entendre qu'avec le silence. (Oh! oh!)

Ni vos oh ! ni vos ah ! ni vos hi ! ne m'empêcheront de vous dire ma pensée. Ils partent toujours de la droite ; je les lui retourne. (Exclamations diverses.)

Je prends la parole aujourd'hui, messieurs, parce que si l'honnorable M. Steenackers avait peut-être des engagements avec MM. les Ministres, et M. le Ministre de l'intérieur l'a dit lui-même, je n'en ai pas, moi, et, sans avoir la prétention le moins du monde d'avoir des idées aussi libérales que les ministres qui ont détruit le gouvernement personnel, pour faire triompher le libéralisme... (Interruptions diverses), je sais bien que j'exciterai des murmures, mais nous verrons qui sera le dernier de la France ou de vous.

M. LE PRÉSIDENT MÈGE. — M. de Piré, je vous rappelle à la question.

M. LE MARQUIS DE PIRÉ. — M. le Président, je suis dans la question... (Non ! non !) Si j'y suis... Du reste, il n'y a pas beaucoup de réflexions à faire pour savoir si messieurs les ministres sont partisans, oui ou non, de l'abolition de la peine de mort... (Nouvelles exclamations.) C'est extraordinaire, n'est-ce pas messieurs ! mais cela n'empêchera pas la France d'y venir. Jusqu'à ce qu'elle y vienne ce que vient de dire M. Steenackers est de toute évidence. Il est déplorable de donner un spectacle aussi déplorable que celui de l'exécution de Troppmann.

Puisque vous parlez toujours de l'Angleterre, et beaucoup plus que nous autres Bretons ne nous en occupons, vous devriez au moins demander qu'on imite l'usage anglais ; cet usage c'est d'exécuter les malheureux condamnés dans l'intérieur des prisons. Vous, vous ne les exécutez pas il est vrai le dimanche, par respect pour le jour du Seigneur, vous les exécutez le mercredi ; ce n'est plus le Seigneur qui dispose de la vie, et cependant c'est lui qui la donne, et il n'a jamais partagé avec vous le droit de la retirer. (Mouvements divers.)

M. LE PRÉSIDENT MÈGE. — La parole est à M. le comte Le Hon.

M. LE COMTE LÉOPOLD LE HON. — Je n'avais pas connaisssance de la question que l'honorable Steenackers voulait adresser au Gouvernement, et j'avais prié M. le Président au commencement de la séance de m'accorder la parole pour déposer une demande ainsi conçue :

« Je, soussigné, demande à interpeller le Gouvernement sur les modifications à apporter au régime suivi pour les exécutions capitales et sur les mesures à prendre pour qu'elles soient faites à l'avenir dans l'intérieur des prisons. » (Très bien ! très bien !)

M. JULES FAVRE. — Pour qu'elles n'aient pas lieu du tout.

M. LE COMTE LÉOPOLD LE HON. — Actuellement mon interpellation est à peu près inutile puisque la question est posée au Gouvernement ; mais j'avais tenu à suivre les règles indiquées par le règlement pour introduire une question aussi grave.

Par conséquent, si MM. les ministres viennent répondre demain à la question qui leur est adressée, je retire ma demande d'interpellation, me réservant d'intervenir dans le débat, si cela me parait utile. (Très bien)

M. LE PRÉSIDENT MÈGE. — Votre droit est réservé.

M. JULES SIMON. — Monsieur le Président, permettez-moi encore un mot à ce sujet.

Quelques-uns de mes collègues et moi, nous étions décidés de saisir la Chambre demain ou après-demain, d'une proposition de loi relative à l'abolition de la peine de mort. (Mouvements divers.)

Séance du 21 Janvier 1870

... M. LE PRÉSIDENT BUSSON-BILLAUT, vice-président. — La parole est à M. le Ministre de l'intérieur.

S. EXC. M. CHEVANDIER DE VALDROME, ministre de l'intérieur. — J'avais promis à l'honorable M. Steenackers de répondre à la question qu'il m'avait adressée relativement à des faits qui se seraient passés à l'occasion d'une occasion récente.

Je ne crois avoir rien de mieux à faire que de donner lecture du rapport qui m'a été adressé à ce sujet :

« Chaque fois qu'un arrêt de condamnation à mort doit être exécuté, il arrive de nombreuses demandes tendant à obtedir des facilités pour approcher de l'échafaud. La dernière exécution en avait amené un nombre plus considérable encore Toutes celles qu'inspirait un sentiment de curiosité ont été écartées ; huit ont été admises ; elles s'appliquaient exclusivement à des personnes écrivant les comptes-rendus des journaux ou connues pour s'occuper de questions philosophiques et morales relatives à la peine de mort.

Ces personnes n'ont été autorisées qu'à être présentes à l'exécution elle-même et non à ses apprêts.

« L'affluence de la foule était telle dès minuit, qu'elles avaient dû entrer avant cette heure à la prison, où le directeur les a reçues dans son appartement.

« Quoi que l'on paraisse vouloir induire les détails fournis par les journaux, et qu'il est d'ailleurs facile de donner sur des incidents qui sont toujours les mêmes, aucune des personnes admises à la Roquette n'est entrée dans la cellule ni dans la salle où se faisait la toilette : le condamné n'a pu apercevoir aucune d'elles.

« Cela résulte des instructions et des assurances du chef de la police de sureté. Celui-ci a veillé à ce qu'il n'y eut auprès du patient que les personnes et les agents nécessaires pour ce triste office. »

M. Steenackers a ajouté une question sur la convenance qu'il pourrait y avoir a faire à l'avenir les exécutions capitales à huis clos.

C'est une question beaucoup trop grave pour pouvoir être traitée incidemment. Je puis affirmer à M. Steenackers et à toute la Chambre qu'elle sera l'objet de l'examen le plus sérieux, de la part du Gouvernement, et que d'ici à un temps relativement court, il sera à même de faire connaître son sentiment. (Très bien ! très bien !)

M. STEENACKERS, de sa place. — Je remercie M. le Ministre de l'intérieur de l'explication qu'il a bien voulu me donner ainsi que de la promesse qu'il vient de faire et dont nous prenons acte. Mais l'observation que j'ai faite hier portait sur trois points. Le premier de ces trois points est celui qui est relatif à la cour d'assises. J'ai dit que lors des débats judiciaires d'une affaire ou il s'agit d'une peine capitale, la curiosité se montre aussi ardente pour assister aux audiences de la cour d'assises qu'elle se montre sauvagement cruelle pour assister à l'exécution elle-même. Eh bien, je le déplore.

Cette question regarde spécialement M. le garde des sceaux, et je le prie de bien vouloir me répondre.

Je crois que le pouvoir discrétionnaire, accordé aux présidents des cour d'assises leur est très utile pour la bonne direction des débats et pour faire vider la salle d'audience en cas de tumulte ; mais ils ne devraient pas en user pour la faire remplir av